

Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 044 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du sentier des Saules, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 991 100 francs.

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le sentier des Saules est un site particulier de la ville. Ses dimensions sont en rapport avec le Rhône qu'il jouxte et avec lequel il vit. Sa configuration en impasse a permis de conserver une ambiance fluviale et arborisée recherchée par les habitants, propice aux activités de détente. Longtemps délaissé, il est aujourd'hui très fréquenté.

Pour répondre aux demandes des habitants du quartier et pour vitaliser les berges du Rhône, le Canton a construit récemment quatre plateformes sur l'eau.

A la demande des associations du quartier, qui manquent d'espaces de détente, les services de la Ville ont fait quelques aménagements mineurs et renforcé l'entretien du site.

La présente proposition porte sur l'aménagement de l'ensemble du sentier des Saules, afin de créer un équipement répondant à sa récente vocation de parc et aux attentes des usagers.

Contexte

Le site appartient au domaine privé Ville de Genève sur toute sa longueur et jusqu'au triangle de la pointe. La rive et sa barrière appartiennent au domaine public cantonal et la pointe est une propriété privée de l'Etat. Le triangle de la pointe n'est pas inclus dans le présent projet de délibération.

Le projet dans son ensemble a été élaboré en concertation avec les services cantonaux concernés (Capitainerie, Renaturation des cours d'eau, Gérance), afin de garantir la cohérence des travaux sur tout le périmètre.

Le sentier des Saules comprend quatre secteurs différenciés:

- le premier, du pont de Sous-Terre à la rue des Falaises. Il est encore très urbain et fonctionne comme desserte de la rue des Falaises; la bande herbeuse séparant la voie du Rhône est en forte pente;

- le deuxième, de la rue des Falaises à la rue de la Truite. Il est homogène: un chemin en enrobé de 3,50 m et une bande herbeuse de 6,50 m, plate ou presque, qui vient jouxter les quais du Rhône;
- le troisième, de la rue de la Truite au triangle débutant à la fin du dépôt TPG. De caractère très bucolique, c'est un chemin en enrobé de 2,50 m sous la frondaison d'arbres variés, bordé d'une bande herbeuse en pente irrégulière;
- le quatrième, le triangle, propriété du Canton (domaines privés et public accueille le bâtiment du canoë-club, les baraques du club de rafting, une douche publique (à l'air libre) et, l'été, le WC saisonnier installé par le Canton. Plus loin sont situés le bâtiment de pompage des SIG, dont le toit est accessible, et la rotonde de la pointe.

L'ensemble du sentier mesure environ 700 mètres par une dizaine de large pour les secteurs 1 à 3. La surface totale du périmètre d'intervention est donc importante.

Exposé des motifs

Le quartier de la Jonction n'est pas le plus fourni de la ville en matière d'espaces de détente. Les lieux prévus à ces fins autour du centre paroissial de Sainte-Clotilde et de l'écoquartier ne sont pas encore construits. Les associations du quartier (Association des habitants de la Jonction, Maison de quartier, Association pour la protection des Vernets, le Forum de la pointe de la Jonction) ont, dès lors, manifesté leur désir de pouvoir investir le sentier des Saules, un endroit relativement à l'écart des sites valorisés de la ville.

Le site dit du sentier des Saules est une très belle promenade qui longe le Rhône jusqu'à la pointe de la Jonction, où la petite rotonde met en scène de manière habile la spectaculaire rencontre du Rhône et de l'Arve devant le beau pont de la Jonction. Pourtant, depuis longtemps, il était à l'écart, utilisé principalement par quelques propriétaires de chiens, malgré son intéressant potentiel d'aménagement et d'usages.

Pour répondre aux demandes et sur le budget des services, divers aménagements légers et ponctuels ont été installés: blocs de béton recouverts d'un plateau, répartis dans l'herbe, pour permettre aux usagers de s'y étendre à l'abri des déjections canines, corbeilles à déchets et râteliers à vélos, potelets pour empêcher la circulation de véhicules motorisés privés, luminaires provisoires entre la rue de la Truite et la pointe. L'entretien de la pelouse a également été renforcé.

L'année suivante, un test a été réalisé sur 25 mètres de longueur: l'enrobé bitumineux de la route a été remplacé par du gravier concassé, une table de pique-nique a été posée et la pelouse refaite. Tous ces aménagements, pourtant mineurs, ont eu un succès immédiat.

Cette proposition fait suite à l'installation par le Canton de deux plateformes sur chaque rive en 2010 et 2011. Il a aussi déplacé les baraques du Club de rafting et posé un gravier stabilisé à leur place, créant, en prolongement de la plateforme en bois, une grande surface libre à disposition des usagers. Ces interventions ont, elles aussi, grandement renforcé l'attrait du site. Ces deux dernières années, le sentier des Saules est ainsi devenu un espace naturel très fréquenté dès les premiers beaux jours.

Pour l'été 2012, la plateforme de la pointe de la Jonction a été agrandie par le Canton et un module saisonnier de toilettes publiques et une douche ont été installés. Ce projet a été mené conjointement avec les services de la Ville. En complément, des poubelles supplémentaires ont été mises en place tout le long du sentier et une collecte spécifique organisée.

Les dernières interventions se sont déroulées dans le courant de l'été 2013 et ont porté sur l'installation d'un container de WC public temporaire à mi-parcours et de râteliers à vélos supplémentaires.

Parallèlement aux actions du Canton et de la Ville de Genève en matière d'aménagement, les services sociaux municipaux (Service de la jeunesse, Service social et les Unités d'actions communautaires) ont investi la pointe de la Jonction depuis l'été 2010 pour y produire diverses animations. Elles ont rencontré, elles aussi, un vif succès auprès du public.

Les interventions successives mentionnées plus haut doivent désormais faire la place à un projet d'aménagement modeste, mais complet et définitif, qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

La collaboration avec les services cantonaux a débouché sur la prise en charge d'une partie des coûts par le Canton. Il s'agit d'une participation au prorata pour la surface propriété cantonale et d'une subvention pour le verdissement de la bande herbeuse continue, dans le cadre du projet cantonal Nature en ville.

Programme et descriptif des travaux

Le parti retenu pour le projet est de ne pas transformer radicalement le site, mais de préserver son caractère. L'aménagement proposé résout les problèmes rencontrés et adapte le site au nouvel usage tout en le qualifiant.

Secteur 1: du pont de Sous-Terre à la rue des Falaises

Sur ce premier secteur, les travaux envisagés restent modestes; il s'agit de:

- la mise en place d'une zone 20 km/h. Elle est destinée à sécuriser la cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les voitures sortant de la rue des Falaises.

Il est prévu un nouveau marquage au sol et une régulation du débouché sur la rue des Deux-Ponts;

- la réhabilitation du talus herbeux (financée par le Canton). Semis d'un mélange de plantes vivaces et annuelles dans le but de le couvrir d'une profusion de fleurs du printemps à l'automne. Une à deux tontes par an;
- la rénovation de l'éclairage public (par la PR-694 pour le remplacement de 4500 points lumineux);
- la plantation d'un arbre (prise en charge par le SEVE) sur son crédit arbre (PR-707 pour le renouvellement du patrimoine arboré).

Secteur 2: de la rue des Falaises à la rue de la Truite

Cette partie est la plus importante du projet et concentre la majorité des interventions, soit:

- le remplacement de l'enrobé routier par un gravier concassé stabilisé approprié au nouveau contexte de parc;
- la revitalisation de la bande herbeuse en prairie fleurie. Le nouveau mélange grainier sera composé d'espèces rustiques résistant à un usage intensif. Les tontes seront modulées selon les usages des différentes zones et les périodes de l'année. La zone proche des plateformes sera tondue régulièrement en période estivale pour offrir aux usagers un confort maximal. Les zones qui ne jouxtent pas les plateformes seront tondues deux fois par année afin de laisser ces espaces en prairie fleurie;
- la construction d'un WC public/douche. De type Autosys pour être autonettoyant et accessible aux personnes à mobilité réduite, il sera encastré dans le mur de soutènement de la rue Emile-Nicolet. Il comprend une douche froide à l'air libre;
- l'installation de deux espaces avec table de pique-nique (similaires à celle installée en 2011) afin d'offrir aux usagers des espaces de convivialité;
- la rénovation de l'éclairage public (par la PR-694 pour le remplacement de 4500 points lumineux);
- la pose de modules de poubelles de tri, similaires à ceux installés dans les parcs, pour endiguer la surabondance des déchets en été (en complément des 20 poubelles existantes);
- la plantation de 10 arbres prise en charge par le SEVE sur son crédit arbre (PR-707 pour le renouvellement du patrimoine arboré).

Secteur 3: de la rue de la Truite au début de la pointe de la Jonction

Dans ce secteur, l'intervention reste minimale, le chemin en bitume est conservé. Les prestations sont:

- le renforcement de l'entretien annuel de la végétation;
- la plantation d'une végétation de sous-bois sous les arbres qui longent l'usine Kugler et le parking des TPG (financée par le Canton de Genève);
- la création d'un éclairage public pérenne. Les neuf points lumineux seront alimentés par voie aérienne pour protéger les racines des arbres.

Concertation

Le projet faisant l'objet de la présente demande de crédit de travaux est issu d'une collaboration entre les services de la Ville et du Canton de Genève. Il répond à la demande des habitants du quartier, exprimée notamment par la pétition P-275 dont les conclusions de la commission des pétitions ont été acceptées par le Conseil municipal le 30 octobre 2013: «Sentier des Saules: on continue!» à laquelle le Conseil administratif a répondu le 4 décembre 2013.

Le projet a été conçu sur la base d'un programme défini en collaboration avec les associations (Maison de quartier de la Jonction et Association des habitants).

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet développé se veut modeste et synonyme de préservation de l'environnement. Ainsi, trois actions principales permettent de confirmer sa parfaite adéquation avec l'Agenda 21:

- le matériau utilisé en remplacement de l'enrobé bitumineux du chemin est du gravier concassé naturel;
- les surfaces enherbées sont ensemencées avec des mélanges grainiers (type «UFA prairie fleurie «original» CH-i-G») favorisant la diversité de la flore et la macrofaune;
- les poubelles installées permettront de trier le PET, le verre et les déchets ménagers.

Estimation des coûts

		Fr.
Installations de chantier		75 000
Dégraissage, fourniture et mise en forme de gravier	1050 m ²	126 000
Fourniture et pose de bordures	310 m	31 000
Fourniture et pose d'un WC automatique		180 000
Démolition, terrassement, construction murs et dalle pour réception WC		207 000
Serrurerie et électricité pour WC		26 000
Réfection de pelouse	2570 m ²	116 000
Fourniture et pose de mobilier urbain (tables et bancs de pique-nique)	2 p.	19 000
Eclairage public (génie civil)	9 p.	30 000
Marquage et signalisation		3 000
Total		813 000
Honoraires		
Architecte	2,6%	21 000
Ingénieur civil	6,5%	53 000
Ingénieur géomètre, cadastration	0,6%	5 000
Héliographie		3 000
Total		82 000
Information et communication		19 000
Coût total de la construction (HT)		914 000
Calcul des frais financiers		
Coût total de construction (HT)		914 000
+TVA 8% (arrondi)		73 000
Coût total de l'investissement (TTC)		987 000
+Prestations du personnel pour les investissements 4% (arrondi)		40 000
+Intérêt intercalaires: $\frac{987\,000 + 40\,000}{2} \times 16 \times 2,5\%$		17 100
Coût total brut (TTC)		1 044 100
Recettes à déduire:		
Travaux pris en charge par le Canton:		
1 ^{er} secteur: revitalisation du talus		
2 ^e secteur: revitalisation de la bande herbeuse sur parcelle Etat		
3 ^e secteur: revitalisation du sous-bois devant Kugler et TPG		
(Coût estimé des travaux à charge du Canton 49 000 francs + TVA = 53 000 francs)		53 000
Total net du crédit demandé (TTC)		991 100

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer après le vote du Conseil municipal. Ils dureront environ dix mois; la mise en place du WC automatique se fera en dehors de la période estivale (juin à septembre).

La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue pour fin 2015.

Recettes

Travaux pris en charge par le Canton

1^{er} secteur: revitalisation du talus.

2^e secteur: revitalisation de la bande herbeuse sur parcelle Etat.

3^e secteur: revitalisation du sous-bois devant Kugler et TPG.

(Coût estimé des travaux à charge du Canton: 49 000 + TVA = 53 000 francs).

Référence au 9^e plan financier d'investissement 2014-25

Ce projet est prévu sur le N° PFI 091.098.02, sentier des Saules, travaux d'aménagement (p. 70), en qualité de projet actif, dépôt en 2014, pour un montant de 1 500 000 francs.

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoyage de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire, qui s'imputera sur les groupes 314, comme suit:

- 30 700 francs par année pour le Service des espaces verts;
- 3150 francs par année pour le Service du génie civil;
- 38 740 francs par année pour le Service Voirie-Ville propre;
- 32 400 francs par année pour le Service logistique et manifestations.

Charges financières annuelles

Pour l'investissement prévu de 991 100 francs, il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 60 610 francs (amortissement au moyen de 20 annuités, intérêts au taux de 2%).

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2014.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire portant sur les aménagements proposés sera prochainement déposée auprès de l'Office d'urbanisme (Etat de Genève – DU).

Régime foncier

Le sentier des Saules fait partie du domaine privé de la Ville de Genève, parcelles N^{os} 206 et 211. La rue Emile-Nicolet fait partie du domaine public de la Ville de Genève, parcelle N° 3448.

Personnes à mobilité réduite

Le projet a été établi en tenant compte des conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

De même, lors de l'exécution des travaux, une attention particulière sera portée sur cette thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que malvoyantes.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Information publique

Deux panneaux de chantier seront placés à proximité des travaux. Ces panneaux contiendront des informations à propos des travaux réalisés, de leur durée, ainsi que de leur coût.

Avant le début du chantier, un «avis aux riverains» sera distribué aux habitants des alentours, dans le but de les informer de la durée des travaux.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

L'ensemble du projet a été établi par le Service du génie civil et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

La maîtrise d'œuvre sera confiée à un bureau d'ingénieurs civils expérimenté dans ce type d'aménagement.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en CHF)

Objet : Aménagement du sentier des saules

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	82'000	8%
Installations, terrassements, F. et Meo gravier, pelouse...	558'000	53%
Serrurerie, électricité, éclairage	56'000	5%
F. et Meo WC automatiques, mobilier urbain	199'000	19%
Information et communication	19'000	2%
Frais financiers (TVA, intérêts et prestations du personnel)	130'100	13%
Coût total du projet TTC	1'044'100	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés : LOM-GCI-SEVE-VVP

CHARGES	LOM	GCI	SEVE	VVP	total
30 - Charges de personnel					Postes en ETP 0
31 - Dépenses générales	32'400	3'150	30'700	38'740	104'990
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		60'610			60'610
36 - Subventions accordées					0
Total des nouvelles charges induites	32'400	63'760	30'700	38'740	165'600

REVENUS	LOM	GCI	SEVE	VVP	total
40 - Impôts					
42 - Revenu des biens					
43 - Revenus divers (travaux pris en charge par le canton)					
45 - Dédommagements de collectivités publiques					
46 - Subventions et allocations					
Total des nouveaux revenus induits	0	0	0	0	0

Impact net sur le budget de fonctionnement	32'400	63'760	30'700	38'740	165'600
---	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2014			0
2015	700'000	30'000	670'000
2016	344'100	23'000	321'100
Totaux	1'044'100	53'000	991'100

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

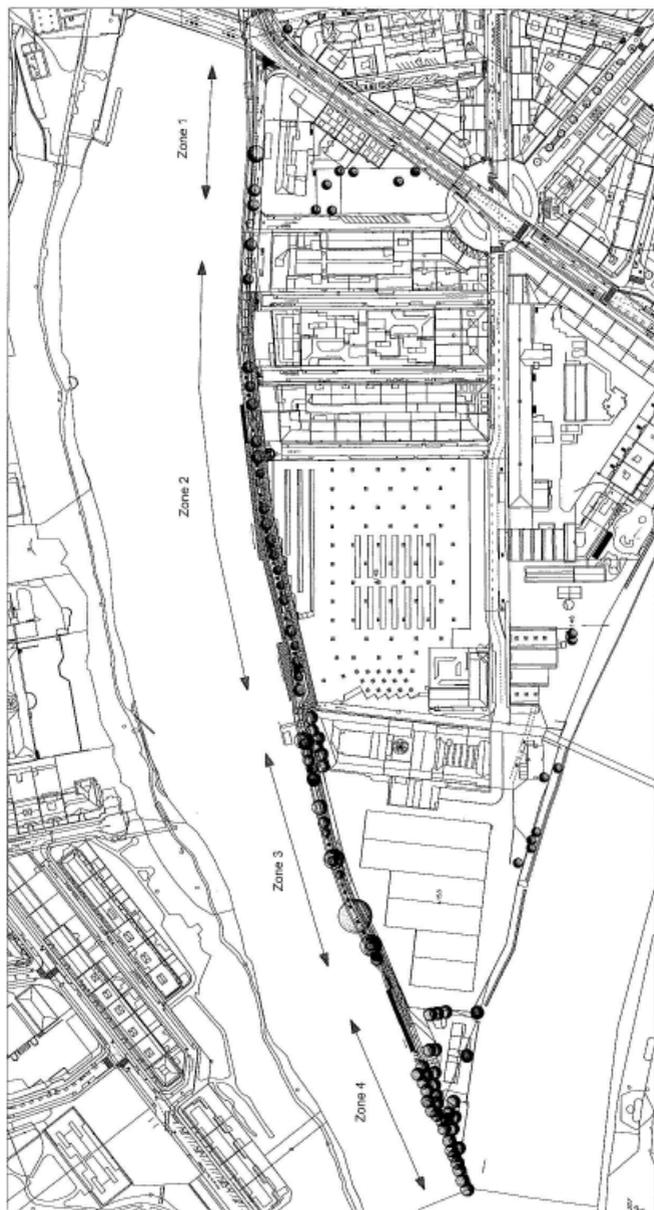
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 044 100 francs, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 991 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du sentier des Saules.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 044 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2036.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan de situation



Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement

Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
1201 Genève
Tél. 022 310 2111
Fax 022 310 2171

AMENAGEMENT DU SENTIER DES SAULES
PLAN D'AMENAGEMENT

Date: 02.01.2014
Dessiné: 26
Echelle: 1/3750

Fichier: 02-14-10-014